Le corps humain et le droit civil

Rachida Jelassi (Tunisie)

Il est indéniable que le droit du corps humain se trouve à la conjonction de plusieurs disciplines psychologie, sociologie, biologie, médecine, théologie, histoire...), son approche juridique est également pluridisciplinaire et dépasse la seule approche civiliste. Néanmoins, le choix du droit civil, ce droit privé commun, comme champ d'étude du corps humain soumis aux nouvelles sollicitations des sciences biomédicales s'explique principalement par l'ampleur de l'impact sur les catégories de base du droit civil, sur ses institutions et sur ses notions clés : la catégorie des personnes et celle des choses ; les notions de bien , de patrimoine, d'acte juridique, de consentement, de faute, de lien de causalité de sexe de la personne ; l'institution de la filiation, celle de l'état civil et d'autres encore sont les plus directement sollicitées par les fulgurantes avancées des sciences biomédicales.

Face à cette mise à l'épreuve du droit civil, il a été légitime de vérifier la capacité du droit civil à fournir le cadre conceptuel permettant d'élaborer un statut juridique d'un corps humain soumis aux diverses pratiques de la biomédecine.

Un statut juridique se définit comme l'ensemble des normes régissant les droits et obligations relativement à un objet spécifique. Or, bien que le droit tunisien contienne des éléments pouvant servir à définir ce statut juridique, d'autres éléments semblent faire défaut, ce qui pourrait nous amener à parler d'un vide juridique en la matière.

Tout au long de cette thèse, il a été tenté de démontrer que l'aptitude du droit civil à encadrer les pratiques de la biomédecine est fonction du degré d'intégration du concept de dignité humaine à son système conceptuel. Il a été prouvé que l'évolution du droit civil dans le sens de cette intégration est réelle même si elle est lente et souvent insuffisante.

Ce constat se vérifie, à des degrés divers, tant au plan de la nature qu'au plan du régime juridiques du corps humain